

Vente

Camion cube usagé



Proposition d'achat # 402-400-21832

nicolet



Vente de biens municipaux

VENTE D'UN CAMION CUBE USAGÉ

DOCUMENT DE PROPOSITION D'ACHAT # 402-400-21832

Publié le 10 juin 2025

ARTICLE 1 – OBJET

La Ville de Nicolet demande des offres pour la vente du bien identifié aux présentes.

ARTICLE 2 – ÉVALUATION DU VÉHICULE

Le bien est accessible aux soumissionnaires au Service des travaux publics situé au 435, rue Théophile-Saint-Laurent, Nicolet (Québec), J3T 1B4, du lundi au jeudi entre 8 h 00 et 16 h 30. Le véhicule ne pourra être utilisé pour un essai routier.

ARTICLE 3 – FORMULAIRE DE SOUMISSION

Tout soumissionnaire doit compléter le formulaire et le bordereau de prix prévu à cette fin.

Un seul formulaire doit être soumis. Advenant le dépôt de plusieurs soumissions, elles seront toutes rejetées automatiquement par la Ville de Nicolet.

ARTICLE 4 – RÉCEPTION DES SOUMISSIONS

Pour être valides et considérées, les soumissions doivent être adressées, sous pli et portant la mention « 402-400-2132 – Vente d'un camion cube usagé », au Service des ressources matérielles et informationnelles et reçues physiquement à l'hôtel de ville de Nicolet situé au 180, rue de Monseigneur-Panet, Nicolet (Québec), J3T 1S6 au plus tard le 27 juin 2025 à 9 h 30.

ARTICLE 5 – HEURES D'OUVERTURE DES BUREAUX

Les heures d'ouverture des bureaux pour la réception des soumissions sont de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 00 à 16 h 30 du lundi au jeudi et de 8 h 30 à 12 h 00 le vendredi. En dehors de ces heures d'ouverture des bureaux, les soumissions peuvent être déposées dans la boîte aux lettres disponible à l'extérieur de l'hôtel de ville.

ARTICLE 6 – ÉGALITÉ

En cas d'égalité dans les soumissions, un tirage à la pige sera fait par la Ville de Nicolet parmi les soumissionnaires ayant soumis des prix égaux pour déterminer à qui revient la vente.

ARTICLE 7 – PRISE DE POSSESSION

Le soumissionnaire dont l'offre sera retenue devra acquitter le montant complet de la vente par chèque certifié avant la prise de possession du bien.

Tous les frais liés à l'acquisition du bien sont à la charge du soumissionnaire (transport, immatriculation, etc.)

ARTICLE 8 – DROIT DE LA VILLE

La Ville de Nicolet ne s'engage à accepter ni la plus haute ni aucune des soumissions reçues. Elle se réserve en outre le droit de rejeter toutes les soumissions reçues et vendre, si elle le juge plus avantageux, l'ensemble des lots pour les métaux.

ARTICLE 9 – GARANTIE

La Ville de Nicolet n'offre aucune garantie sur le bien. Il est vendu tel que vu.

ARTICLE 10 – DESCRIPTION DU BIEN

Type de bien :	Camion cube
Marque :	Mitsubishi Fuso
Modèle :	FE85DJZLSUB
Année :	2006
NIV :	JL6CCJ1S06K002300
Transmission :	Automatique
Cylindrée :	4,9 litres
Masse nette :	4 290
Essieux :	2
Kilométrage :	143 072 km

Bien qu'immatriculé, le véhicule devra être inspecté avant d'être remis en circulation.

Photos du bien :













FORMULAIRE DE SOUMISSION

IDENTIFICATION DU SOUMISSIONNAIRE				
Nom		Prénom		
Téléphone	Cellulaire	Courriel		
Nom de l'entreprise (s'il y a lieu)		Numéro d'entreprise du Québec, si applicable		
COORDONNÉES				
N° civique	Rue			
Ville		Province/État	Pays	Code postal/ZIP
Courriel		Site Internet		Numéro de téléphone
SOUMISSION				
CAMION MITSUBISHI FUSO NIV : JL6CCJ1S06K002300				
PRIX SOUMIS :		_____ \$		
TPS (5 %) :		_____ \$		
TVQ (9,975 %) :		_____ \$		
TOTAL :		_____ \$		
<p>Je, soussigné(e), après avoir examiné le document relatif à la vente du bien et m'être pleinement renseigné(e) au sujet dudit bien mis en vente par la Ville de Nicolet, soumet par la présente le prix indiqué ci-dessus, en assumant les frais de transport, et ce, conformément aux dispositions des présentes.</p>				
Signature			Date	



Ville de Nicolet
Service des ressources matérielles et informationnelles
180, rue de Monseigneur-Panet
Nicolet (Québec) J3T 1C0
(819) 293-6901

www.nicolet.ca